

Important : Le présent guide Form Support ne contient aucun conseil juridique. N'hésitez pas à consulter un avocat pour obtenir de l'aide dans la présentation d'une demande ou la réponse à une demande.

Instructions

Une fois que vous aurez rempli et présenté votre demande de pension alimentaire, elle sera envoyée à la province, au territoire ou au pays de résidence de l'intimé.

À sa réception, la demande sera acheminée à un tribunal. L'intimé sera informé de votre demande et il en recevra un exemplaire. Il aura la possibilité de répondre aux déclarations qu'elle comprendra. Si l'intimé ne fournit pas de réponse ou s'il ne se présente pas à l'audience, ou ne dépose pas les formulaires et les documents requis, le tribunal peut rendre sa décision en se basant sur les renseignements fournis dans ce formulaire.

Ce formulaire a deux objectifs : indiquer au tribunal le revenu annuel que gagne l'intimé, selon vous, et préciser le montant de pension alimentaire que vous aimeriez recevoir mensuellement de sa part.

Conseils

- Les formulaires que vous déposerez dans le cadre de votre demande présenteront de manière organisée au tribunal les renseignements vous concernant. Vous devriez inclure autant de renseignements que possible pour que le tribunal puisse prendre une décision éclairée.
- Si vous présentez votre demande en vertu d'une loi sur l'ÉEROA provinciale ou territoriale, vous devez remplir le formulaire A.1 ou A.2. Si vous présentez votre demande en vertu de la *Loi sur le divorce*, vous devez remplir le formulaire A.3 ou A.4.
- Utilisez les tableaux inclus dans le guide Form Support intitulé Introduction et renseignements généraux pour connaître les autres formulaires à remplir.
- Utilisez un brouillon et une version finale lorsque vous remplissez ces formulaires. Pour que la version finale soit propre et lisible, ne la remplissez que lorsque vous êtes satisfait(e) de vos réponses.
- Joignez toutes les copies de reçus, de documents et d'autres éléments de preuve qui étayeront vos déclarations et demandes. Les documents fournis feront partie de la preuve concernant l'affaire et ne pourront pas vous être renvoyés.
- Les reçus et les documents peuvent contenir des éléments d'adresse dont vous souhaitez protéger la confidentialité. Si vous décidez de dissimuler des éléments d'adresse, assurez-vous de conserver les originaux au cas où le tribunal exige que vous les lui communiquiez.
- Après avoir rempli tous vos formulaires, vous devez attester sous serment l'exactitude de toute l'information que vous avez fournie – comme si vous présentiez les éléments de preuve en personne devant le tribunal.

Pour en savoir plus sur les questions liées au droit de la famille, rendez-vous sur le site www.justice.gc.ca le site Web sur la justice familiale de votre province ou territoire.

Remplir le formulaire

Ce formulaire vous permet de demander au tribunal de rendre sa décision en fonction des renseignements que vous lui avez fournis, si l'intimé ne se présente pas devant à l'audience ou ne présente pas les renseignements financiers.

Section 1

Si le défendeur/l'intimé ne fournit pas suffisamment de renseignements financiers ou ne se présente pas à l'audience, je demande au tribunal de lui attribuer un revenu de _ \$ par année, estimés d'après les renseignements fournis ci-dessous.

Cochez la case dans la partie supérieure gauche du formulaire. Il s'agit de votre demande. Le montant que vous demandez sera déterminé lorsque vous aurez fini de remplir le formulaire. Le chiffre indiqué sera votre meilleure estimation raisonnable du revenu de l'intimé, en fonction de ce que vous savez et des renseignements que vous pouvez trouver – il ne s'agit pas d'un montant inventé.

Vous devez fournir au tribunal certains faits et documents démontrant que ce montant est raisonnable. Le tribunal pourra ainsi rendre une ordonnance même si l'intimé ne se présente pas à l'audience ou ne fournit pas les renseignements financiers demandés, en se basant sur son « revenu attribué ».

Section 2

D'après le revenu attribué au défendeur/à l'intimé, je demande une ordonnance accordant ce qui suit

Il y a six options. Vous cocherez une ou plusieurs cases, selon la nature de votre demande.

- **Option A**

Inscrivez le montant de pension alimentaire pour enfants que vous demandez, conformément aux lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants en vigueur. Remplissez le formulaire C et joignez-le.

- **Option B**

Inscrivez un montant si vous souhaitez que l'intimé paie sa part des dépenses spéciales ou extraordinaires mensuelles pour l'enfant. Ce montant doit se baser sur les renseignements financiers que vous fournissez dans le formulaire I et les renseignements que vous fournissez sur l'intimé dans ce formulaire D. Remplissez le formulaire F et joignez-le.

Veuillez ne pas inclure les dépenses énumérées à l'option D (concernant vos dépenses nettes spéciales ou extraordinaires annuelles) et à l'option E (concernant vos dépenses spéciales ou extraordinaires non récurrentes).

- **Option C**

Inscrivez un montant s'il n'est pas prévu dans la table des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants. Remplissez les formulaires C et E et joignez-les. Remplir ces formulaires vous permettra de connaître le montant de pension alimentaire pour enfants à demander.

Montant mensuel total demandé pour la pension alimentaire

Ensuite, additionnez les montants que vous avez inscrits aux options A, B et C et inscrivez-le dans la ligne en caractères gras située entre les options C et D. Ce montant doit être inscrit dans le formulaire A.1 comme étant le montant total de pension alimentaire pour enfants que vous demandez.

- **Option D**

Inscrivez un montant de dépenses spéciales ou extraordinaires récurrentes (que vous payez chaque année). Vous pouvez utiliser les réponses que vous avez données dans les formulaires F et I pour fournir ce renseignement.

Remarque : Alors que les options précédentes prévoyaient un montant mensuel, il s'agit ici d'un montant annuel. Remplissez le formulaire F et joignez-le.

Veuillez ne pas inclure les dépenses énumérées à l'option B (concernant vos dépenses spéciales ou extraordinaires mensuelles) et à l'option E (concernant vos dépenses spéciales ou extraordinaires non récurrentes).

- **Option E**

Le cas échéant, inscrivez un montant pour vos dépenses spéciales ou extraordinaires non récurrentes. Vous pouvez utiliser les réponses que vous avez données dans les formulaires F et I (que vous devriez remplir et joindre) pour fournir ce renseignement.

Ce montant comprend des dépenses ponctuelles, non mensuelles ou annuelles (p. ex. une facture élevée de soins dentaires).

Veillez ne pas inclure les dépenses énumérées à l'option B (concernant vos dépenses spéciales ou extraordinaires mensuelles) et à l'option D (concernant vos dépenses spéciales ou extraordinaires annuelles).

- **Option F**

Inscrivez un montant si vous demandez une pension alimentaire pour vous-même. Vous devez remplir et joindre les formulaires H et I, qui vous fourniront le montant à inscrire dans cette section. Ce montant devrait être inscrit dans le formulaire A.1 comme étant le montant total de pension alimentaire que vous demandez pour vous-même.

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants au Canada

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants sont un ensemble de règles et de tables utilisées pour déterminer la pension alimentaire pour enfants. Elles comprennent des tables très détaillées, spécifiques à chaque province et territoire, qui indiquent le montant que les parents doivent payer.

Sauf circonstances particulières, les tribunaux doivent suivre les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants applicables.

Le ministère de la Justice du Canada a publié les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants - étape par étape, qui contiennent des renseignements généraux sur les pensions alimentaires pour enfants, y compris des conseils pour savoir quelles lignes directrices s'appliquent à votre situation. Vous pouvez consulter cette publication sur le site Web suivant : www.Canada.ca/droitdelafamille.

Section 3

Information sur le revenu du défendeur/de l'intimé

Le reste de ce formulaire traite de ce que vous savez des sources de revenus de l'intimé. Le tribunal peut utiliser cette information pour calculer le revenu de l'intimé si celui-ci ne se présente pas à l'audience ou ne fournit pas au tribunal les renseignements financiers demandés.

Si l'intimé ne dépose pas de documents prouvant son revenu ou ne se présente pas à l'audience, ou si le tribunal estime que le revenu déclaré ne correspond pas au revenu réel de l'intimé, le tribunal peut lui attribuer un revenu. Dans ce cas, le tribunal peut fixer le montant de la pension alimentaire pour enfants en fonction de cette estimation du revenu réel de l'intimé (son revenu attribué).

Vous devrez fournir des documents prouvant les sources de revenus de l'intimé. Vous avez peut-être sous la main d'anciens documents – relevés T4, déclarations de revenus, relevés de placement. Cochez toutes les cases pour lesquelles vous disposez de preuves. Toutes les preuves n'ont pas besoin d'être des documents « officiels ».

Exemple

Anna et Surinder se sont séparés il y a quatre mois et Anna a déménagé en Alberta. Surinder et ses deux enfants demeurent en Colombie-Britannique. Surinder demande une pension alimentaire pour enfants.

Il sait qu'Anna a travaillé en Colombie-Britannique à titre d'infirmière et il connaît son salaire. Au cours d'une conversation téléphonique le mois dernier, elle lui a dit qu'elle commencerait un emploi dans le milieu infirmier deux semaines plus tard.

Dans cette section, Surinder devrait cocher la case « emploi » et joindre un document indiquant l'endroit où Anna travaillait et le montant de son salaire annuel. Il devrait aussi ajouter un commentaire ressemblant à ce qui suit : « L'intimée m'a déclaré, au cours d'une conversation téléphonique le (date), qu'elle prévoyait commencer un emploi dans le milieu infirmier le (date). »

Section 4

Je n'ai pas d'information ou de documents concernant le revenu actuel du défendeur/de l'intimé, mais

Cette section vise à déterminer le revenu de l'intimé si vous n'avez pas de preuve l'attestant. Utilisez cette section si vous connaissez le genre de travail effectué par l'intimé dans le passé.

- **Case 1**

Indiquez les emplois passés de l'intimé et la durée de chacun.

- **Case 2**

Vous devrez déterminer le montant du salaire que peut gagner une personne occupant le même emploi que l'intimé dans sa région.

Exemple

Si l'intimé travaille à titre d'infirmier, vous pourriez vous renseigner à la bibliothèque publique ou consulter Internet

(l'outil Guichet-Emplois à l'adresse www.TravaillerauCanada.gc.ca peut être utile) afin de déterminer qu'un infirmier ayant le même niveau de formation et d'expérience que l'intimé gagne _____ \$ par an dans sa région.

Assurez-vous d'imprimer l'information que vous trouvez.

- **Case 3**

L'intimé détient-il des immeubles ou d'autres biens qui produisent des revenus? Si oui, vous devrez fournir ici les renseignements les concernant.

Exemple

Tricia sait qu'Helen détient une copropriété qu'elle loue, mais ne sait pas quel est le prix du bail. Tricia devrait rechercher des copropriétés similaires en location dans le même voisinage et fournir ses résultats à titre de preuve.

Les autres biens peuvent notamment être des prêts sans intérêt ou un bien-fonds sous le nom d'une autre personne.

- **Case 4**

Cochez cette case si vous avez des documents supplémentaires qui pourraient aider le tribunal à attribuer le revenu de l'intimé.

Section 5

Je n'ai aucune information concernant les sources de revenus du défendeur/de l'intimé, sur son travail antérieur ou actuel, mais

Si vous avez rempli la section 4, vous n'avez pas à remplir cette section.

Remplissez cette section si vous ne savez rien des sources de revenus ou du travail de l'intimé.

Exemple

Marie et Angelo se sont séparés il y a de nombreuses années. Durant leur relation, Angelo ne travaillait pas régulièrement. Il travaillait à l'occasion comme manœuvre, messenger à vélo, aide-cuisinier et travailleur agricole. Marie devrait remplir cette section.

- **Case 1**

Rendez-vous à la bibliothèque publique ou consultez Internet pour trouver de l'information au sujet du revenu annuel moyen d'une personne vivant dans la région où réside l'intimé. Imprimez l'information que vous trouvez.

- **Case 2**

Statistique Canada fournit des renseignements sur le revenu familial moyen par collectivité pour l'ensemble du Canada. Le tribunal pourrait utiliser le revenu familial moyen correspondant à l'endroit où réside l'intimé pour lui attribuer son revenu.

- **Case 3**

Si vous possédez d'autres documents relatifs aux sources de revenus de l'intimé, énumérez-les ici.

Terminer de remplir le formulaire

Utilisez les renseignements que vous avez fournis dans les sections 4 et 5 pour déterminer le montant que vous souhaitez voir attribuer par le tribunal au revenu de l'intimé. Inscrivez ce montant dans la section 1, en haut de la page 1.

Une fois que vous avez terminé de remplir le formulaire, signez-le à l'endroit indiqué.